

Nos objectifs RSE 2021

Les objectifs RSE de la SDH sont totalement intégrés à la stratégie de l'entreprise. Ils sont déclinés en actions concrètes et font l'objet d'un suivi régulier par les managers.

Ces objectifs ont été réévalués en 2020, à mi-parcours du projet d'entreprise Imag'in 2022 ; projet prolongé jusqu'en 2023.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Lancer, avant fin 2022 et par anticipation de la réglementation, les travaux permettant d'éradiquer les logements F et G.
- Mettre en œuvre le fauchage différencié avec l'implication des habitants sur deux sites supplémentaires par an.
- Mettre en œuvre auprès des locataires dix actions de sensibilisation au tri et à la gestion des déchets par an.
- Réaliser auprès des locataires quinze MOOC et quatre actions de sensibilisation aux économies d'énergie par an.
- Obtenir le niveau BBC pour une majorité des rénovations du patrimoine existant (hors chauffage électrique).
- Inciter 35 % des salariés à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture.
- Atteindre un niveau de performance énergétique équivalent à la réglementation thermique (RT2012) -10 % pour toutes les constructions neuves.
- Obtenir la certification NF Habitat HQE pour toutes les constructions d'opérations locatives de plus de six logements.
- Dans le cadre du remplacement de la flotte automobile, baisser à moins de 90 tonnes de CO²/an la consommation des déplacements professionnels (100,8 tonnes en 2015).
- Mettre en œuvre de manière opérationnelle toute action favorisant la biodiversité.
- Mettre en place un reporting de suivi des achats responsables.

CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE DURABLE

- Lancer en réhabilitation au moins 800 logements par an.
- Donner la possibilité à 150 foyers par an d'accéder à la propriété dans le neuf et à 80 dans l'ancien.
- Atteindre un taux de vacance inférieur à 3 % (vacance commerciale financière).
- Mettre en œuvre une politique d'achats responsables.

PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE SOCIAL DES TERRITOIRES

- Livrer 500 logements neufs par an (locatif et accession).
- Plafonner à 35 % le taux d'effort des ménages entrants tout en tenant compte de leur reste à vivre.
- Adapter plus de 100 logements du patrimoine par an pour les personnes âgées ou handicapées.
- ✘ Dans le cadre de la vente HLM, vendre plus de 60 % des logements aux locataires de la SDH.
- Produire une structure collective spécifique tous les deux ans et programmer des travaux de rénovation sur un établissement par an.



- À démarrer ◐ Démarrage ◑ En cours ◒ Avancé ◓ Réalisé ✗ Non atteint

VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES

- ✗ Obtenir annuellement un résultat de 90/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.
- ◐ Affecter au moins 2 % de la masse salariale à la formation.
- ◑ Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap en maintenant un taux minimal d'emploi de 6 % des ETP.

GOUVERNANCE ET RELATIONS AUX PARTIES PRENANTES

- ◐ Atteindre un niveau de satisfaction globale des locataires supérieur à 80 %.
- ◐ Atteindre un taux de service par téléphone de 80 % des appels.
- ◐ Inciter à la parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes.
- ◐ Développer une stratégie numérique ambitieuse permettant de renforcer la relation avec les parties prenantes de la SDH.
- ◐ Poursuivre notre démarche RSE et la faire évaluer régulièrement par un organisme tiers agréé.

